

**MAIRIE DE LEMBACH**

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 AOUT 2016 à 18h30  
En Mairie de LEMBACH

**SOUS LA PRESIDENCE DE** : Charles SCHLOSSER, Maire

**PRESENTS** : ALBECKER Mireille, DE POURTALES Jérôme, DESCHLER RIEHL Annie, FILSER Marie-Claude, GOEHRY Paul, KAUFFER Rachel, KNAB Estelle, KUGLER Annelise, LAEUFFER Frédérique, MULLER Jacques, PATOU PERROT Marie-Christine, ROCHELLE Jean-Christophe, SEITZ Roger, TOUMAZET Régine, TRAUTMANN Christian,

**EXCUSES** : KNOBEL Alfred, SUSS Charles, ULLMANN Robert

**ABSENTS**:

**SECRETAIRE** : LAEUFFER Frédérique

**PROCURATION** : SUSS Charles à DESCHLER RIEHL Annie, ULLMANN Robert à SCHLOSSER Charles

Avant de débiter la séance, le maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Désignation représentant élu pour la commission d'appel d'offre du groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics de prestation d'assurances

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout de ce point.

**1) Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Maire procède à l'appel nominal des membres ; en présence du quorum, la séance est ouverte. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer LAEUFFER Frédérique

**2) Approbation du compte rendu de la séance du 5 JUILLET 2016**

Le compte rendu de la séance du 5 JUILLET 2016 est approuvé à l'unanimité.

**3) Demande de remise gracieuse**

Un vol par effraction a été commis dans le bureau d'accueil du camping dans la nuit du 28.07.2016 et le 29.07.2016. Le préjudice financier l'élève à 965.45 €

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, considère à l'unanimité** que le vol par effraction constitue un cas de force majeure, la décharge de responsabilité du régisseur pouvant être accordée.

**4) Convention ester en justice affaire QUINTE**

Un mémoire en réponse à la requête des époux QUINTE devant être présenté à la Cour Administrative d'Appel de Nancy dans un délai de deux mois à date de réception de ladite requête, une convention d'honoraires a été signée entre la Commune et Maître SONNENMOSER en date du 03.08.2016 afin de permettre à l'avocat de préparer son mémoire dans le délai imparti.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,** de valider ladite convention

## 5) Travaux voirie et AEP route Wissembourg – rue des Ecoles rue principale Pfaffenbronn : mission de maîtrise d'oeuvre

Considérant que le montant des marchés AEP et voirie notifiés aux entreprises est de 314 561.60 € HT au lieu de 360 000 € HT initialement prévu

La mission de maîtrise d'oeuvre basée sur 3% du montant des marchés de travaux s'élève à 9436.85 € HT au lieu de 10800 € HT initialement prévu.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,** de charger le maire à signer tous documents ou avenants au marché de maîtrise d'oeuvre y référant.

## 6) Convention ORANGE enfouissement réseaux route de Wissembourg

Dans le cadre des travaux de réseaux et voirie de la route de Wissembourg, une convention relative à l'opération d'enfouissement du réseau ORANGE est établie.

Le maire rappelle le principe appliqué lors des derniers programmes de réfection de voirie et réseaux à savoir une participation financière des habitants concernés pour la mise en souterrain du réseau ORANGE.

Considérant que chaque foyer a été destinataire d'un courrier les informant du principe de refacturation

Le maire propose les montants appliqués lors des derniers programmes pour permettre l'encaissement des sommes par le Trésor Public :

- 15 € / ml en partie privative et un forfait de 67.50 € pour la fourniture de gaine

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,** de valider la convention et la proposition du maire

## 7) Accueil Réfugiés conditions de location

**Le maire propose à l'assemblée** de réviser le loyer mensuel de l'appartement occupé par la famille syrienne de réfugiés politiques à 460 € et instaurer une provision mensuelle pour charges de 110 €.

Le maire informe que le CCAS a décidé de prendre en charge les frais d'assurance locative pour une durée de un an ainsi qu'une aide alimentaire et propose la gratuité du loyer pour le premier mois de location.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,** d'approuver la proposition du maire et du CCAS.

## 8) FPIC 2016 : choix du mode de répartition de reversement

**Le maire informe à l'assemblée** que le Conseil Communautaire de l'ensemble intercommunal a décidé de ne pas approuver une répartition libre du FPIC.

Considérant que les conditions réglementaires ne sont plus remplies pour la libre répartition du FPIC, la délibération du conseil municipal du 05.07.2016 n'est plus valide.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,** prend acte de l'application de la répartition de droit commun du FPIC.

## 9) Communauté des Communes : transfert de compétences et nouveaux statuts

Le conseil communautaire a approuvé la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté des Communes intégrant de nouvelles compétences telles que les zones d'activités économiques, les compétences liées au grand cycle de l'eau (GEMAPI, adduction eau potable), PLUi, aménagement numérique du territoire, création exploitation de maisons des services publics)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité** l'extension des compétences de la communauté de communes et la nouvelle rédaction des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, intégrant les

compétences obligatoires issues de la loi de réformes des collectivités territoriales et des compétences volontaires complémentaires.

#### 10) Communauté des Communes : modification des attributions de compensation

Suite à la nouvelle rédaction des statuts et compétences de la Communauté des Communes, les attributions de compensation versées à chacune de ses communes membres sont réévaluées.

Les attributions pour la commune de LEMBACH passent de 41 874.12 € à 41 468.12 € soit une baisse de 406 € par an.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité** la nouvelle répartition des attributions de compensation.

#### 11) Modalités de financement du projet d'aménagement numérique du territoire

L'aménagement numérique du territoire permettant l'accès au haut débit est financé par un fonds de concours dont la part communale est fixée à 8715 € par an à partir de 2016 à 2015.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité** les modalités du fonds de concours et charge le maire à signer la convention avec la communauté des communes.

#### 12) Convention Communauté des Communes : délégation maîtrise ouvrage itinéraire cyclable

La communauté des communes ayant la compétence de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'aménagement cyclables hors agglomération, la commune a la possibilité d'intégrer ses propres projets chiffrés au programme intercommunal.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité** la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le projet communal d'aménagement urbain de la piste cyclable dit « Tannenbrück » et charge le maire à signer la convention avec la communauté des communes et tous documents y référant.

#### 13) Convention Communauté des Communes : entretien relais informations services intercommunaux

La communauté des communes a implanté des équipements destinés à l'information touristique sur le ban communal. Une convention liant la commune et la communauté des communes définit les modalités d'entretien de ces structures.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité** charge le maire à signer la convention.

#### 14) Convention Communauté des Communes : mise à disposition du personnel communal

Le maire propose une mise à jour de la convention de mise à disposition du personnel communal liant la communauté des communes et la commune de Lembach.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité** la proposition du maire.

#### 15) Accompagnement scolaire fixation indemnités kilométriques

Suite à la nouvelle organisation du ramassage scolaire à partir de la rentrée scolaire et notamment le trajet Mattstall-Lembach-Pfaffenbronn, le maire propose d'attribuer les indemnités kilométriques à Mme CHARBAU suivant le barème en vigueur :

Trajet le matin : 8km

Trajet l'après-midi : 23 km

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité** la proposition du maire.

## 16) Création poste ASTEM

Compte tenu de l'organisation de l'équipe enseignante, le poste ASTEM est créé à partir du 30.08.2016 et non le 29.08.2016 comme initialement prévu.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la date de création du poste.**

## 17) Nomination Assistant de prévention

Suite à l'adhésion au groupement de commande pour la réalisation d'un diagnostic et plan de prévention sur les risques psychosociaux avec le Centre de Gestion, le maire propose de désigner Mme SPILL Stéphanie en tant qu'assistant de prévention

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du maire**

## 18) Dénomination du groupe scolaire

Le maire propose de dénommer l'école primaire du nom de « Henri MERTZ (1919-1999) » en hommage au grand artiste alsacien natif de Lembach et auteur d'une importante œuvre poétique.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à 17 voix POUR et 1 ABSTENTION, la proposition du maire.**

## 19) Proposition honorariat élu local : ex-adjoint M. ULLMANN

Considérant que Monsieur Robert ULLMANN remplit les conditions pour devenir adjoint honoraire, le maire propose à l'assemblée de soumettre la candidature de Monsieur Robert ULLMANN au titre d'adjoint honoraire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le maire de soumettre cette demande d'honorariat au Préfet.**

## 20) Approbation permissionnaire lot de chasse n°3

Le maire informe que la commission consultative communale de la chasse a émis un avis favorable tacite à une demande d'agrément d'un permissionnaire présentée par Monsieur FULLUNWARTH Christian, locataire titulaire du lot de chasse n°3

Monsieur BEINER Stéphane domicilié à HATTEN remplace un permissionnaire démissionnaire M. KNAB Cyrille.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la demande et charge le maire d'établir l'attestation.**

## 21) Désignation représentant élu pour la commission d'appel d'offre du groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics de prestations d'assurances

Suite à la convention de groupement de commande en vue de la passation de marchés publics de prestation d'assurance, chaque commune membre désigne son représentant élu pour la commission d'appel d'offres relative au groupement de commandes en vue de passation de marchés publics de prestation d'assurance.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Mme DESCHLER Annie en tant que représentant élu de ladite commission.**

## 22) Divers

- **Travaux :**
  - City stade : travaux en cours
  - Chemin forestier intercommunal : travaux en cours
  - Voirie route de Wissembourg : travaux démarrent le 05.09.2016
- **Fête de Noël des Seniors :**  
La fête de Noël des Séniors aura lieu le dimanche 4 décembre 2016 à la Scierie

Aucun autre point divers n'étant mis à l'ordre du jour, la séance est close à 20h20.

Prochaine séance du Conseil municipal prévue le mardi 27 SEPTEMBRE à 18h30

Le secrétaire,  
Frédérique LAEUFFER



Le Maire,  
Charles SCHLOSSER

